



Famille de parents et enfants handicapés

Par **goald**, le **06/05/2013** à **12:32**

Je vous envoie un message car je suis une femme de 44 ans et j'ai une maladie rare et grave qui nécessite des soins de kinésithérapie à vie. J'ai deux adolescents handicapés, l'un à 80 % et mon autre fils entre 50 et 79 %.
Ma mère divorce et je n'ai plus de nouvelles de son ex-compagnon depuis plus de 7 ans, donc quelles sont mes obligations vis-à-vis d'eux, je voudrais savoir mes limites et qu'est-ce que j'ai le droit de faire et de ne pas faire, car les liens avec l'ex-compagnon de ma mère sont définitivement finis.

Par **amajuris**, le **06/05/2013** à **13:35**

bjr,
vous n'avez aucune obligation envers l'ex-compagnon de votre mère.
concernant votre mère, si celle-ci est dans le besoin vous aurez envers elle un devoir de secours en fonction de vos possibilités.
ncdt